

<https://www.snetap-fsu.fr/Calculer-sa-maniere-de-servir.html>



Calculer sa "manière de servir"

- Métiers - Administratif.ve -

Date de mise en ligne : mercredi 24 septembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Vous avez reçu ou allez recevoir sur la paie d'août le versement de votre Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Vous recevrez dans les prochains jours la notification individuelle détaillant cette attribution et qui ouvre la possibilité de formuler un recours. Le montant figurera sur votre bulletin de paie du mois d'août qui sera disponible d'ici peu sur [l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public \(ENSAP\)](#) :

Le CIA est une "prime" liée à l'appréciation de votre manière de servir. Cette année encore, le taux de modulation n'apparaîtra probablement pas sur votre notification individuelle.

Pour connaître votre taux de modulation, nous avons développé [un calculateur](#). Ce calculateur s'appuie sur la note de service SSG/SRH/SDCAR/2025-329.

Sur cette page, vous trouverez également :

- Un lien vers l'article expliquant l'indemnitaire ([RIFSEEP](#))
- Les modalités de recours
- Un modèle de courrier à adapter

Notre position :

Nous restons opposé-es à cette rémunération au mérite qui constitue une attaque contre l'indépendance de notre statut de fonctionnaire. En transférant aux décisions hiérarchiques ce qui relevait des instances paritaires, le CIA introduit de l'arbitraire là où les règles collectives garantissaient transparence et équité. Il rompt avec les principes collectifs établis suite à la Libération de 1944 pour éviter les dérives d'un système discrétionnaire.

Autres revalorisations :

Les agent-es de catégorie C doivent avoir perçu sur leur paie d'août la modique revalorisation de l'IFSE (l'autre composante du RIFSEEP avec le CIA). Cette revalorisation est rétroactive au 1er janvier. Les organisations de l'Élan commun dénoncent vivement la façon dont cette refonte a été menée :

<https://elan-commun.fr/2025/07/08/lettre-ouverte-a-mme-la-ministre-a-genevard-sur-la-refonte-de-lifse/>

Pour les agent-es de catégorie B, la revalorisation et sa rétroactivité seront versées sur la paie de septembre et en octobre pour les agent-es de catégorie A.

Pour toute question, contactez vos représentant-es SNETAP-[FSU](#) Élan commun